

Bon de souscription

(Même si tu ne retournes pas ce bon à ton patron,
faute de te mettre en grève, il y aura souscription)

J'adhère à la loi El Khomri :

- je veux travailler jusqu'à 67 ans ;
- je veux pouvoir être licencié(e) plus facilement, qu'il s'agisse d'une incapacité due à un accident du travail ou à une diminution des bénéfices de mon entreprise ;
- je souhaite que mes indemnités soient réduites en cas de licenciement (y compris en cas de licenciement abusif) ;
- je suis favorable à ce qu'il y ait un droit pour chaque entreprise et non un même droit pour tous ;
- je ne souhaite plus passer la visite médicale du travail ;
- je veux que mes horaires de travail, c'est-à-dire leur répartition, puissent être modifiés n'importe quand ;
- je veux pouvoir travailler jusqu'à 60 heures par semaine, et même sans limite en cas de forfait jour ;
- je souhaite que mes heures supplémentaires soient moins bien rémunérées (quand elles le sont !) ;
- je suis d'accord pour que mes dates de départ en congé puissent être légalement modifiées moins d'une semaine avant mon départ ;
- je suis favorable à ce que les apprentis mineurs puissent travailler 40 heures par semaine ;
- je souhaite que tous les acquis sociaux soient remis à zéro tous les 5 ans ;
- je suis favorable à la disparition progressive de l'inspection du travail.

Et pour finir :

- je suis favorable au retour de la religion dans l'entreprise, ce qui annulera du coup le décret de 1871 (adopté à l'unanimité – J.O. du 3 avril 1871) : « *Art. 1. L'Église est séparée de l'État...* » ou de la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'État.

En option nous pouvons préparer l'avenir avec modernité :

- je ne veux pas bénéficier des améliorations gagnées par le passé (heures de grève et de blocage avec les occupations d'entreprise qui ont « pris en otage » les usagers) ;
- je renonce à mes congés payés ;
- je renonce à la sécurité sociale ;
- je ne veux plus de salaire minimum ;
- je suis favorable à l'interdiction des syndicats ;
- je suis favorable à l'interdiction du droit de grève.

Nom :

Prénom :

Signature :

✂-----

Mais si tu ne souscris pas, tu peux aussi rejoindre à la rentrée les compagnes et compagnons déjà mobilisé-es, sans prêter attention au jeu politique des syndicats corporatistes.

Tu peux aussi décider que demain sera différent car, jusqu'à maintenant, ce sont les hommes et les femmes qui font l'histoire dans le rapport de force imposé par le capitalisme. Tu peux détruire cette organisation politico-économique injuste, le capitalisme.

Tu peux aussi construire, en te solidarisant avec tous les travailleurs du monde ayant le même but : une société équitable reposant sur la responsabilité et le dialogue entre chacune de ses entités et chaque individu, un projet politique opposé au centralisme, le fédéralisme.

Tu es libre de façonner cet autre futur, à toi de travailler le développement social !

Syndicat intercorporatif de Montpellier

Le Syndicat Intercorporatif de Montpellier, CNT-AIT, est une organisation anarchosyndicaliste pratiquant la gestion directe, fédéraliste et internationaliste. Ses moyens sont l'action directe (grève, boycott, sabotage du bénéfice patronal...) et la solidarité. Son but est de contribuer à l'émergence d'une société communiste anarchiste.

Pour nous contacter et recevoir gratuitement deux exemplaires de notre presse :

Syndicat Intercorporatif de Montpellier CNT-AIT - BP 41176 - 34009 Montpellier cedex 1
contact@cnt-ait-montpellier.org

<http://www.cnt-ait-montpellier.org/> - Confédération Nationale du travail : <http://www.cnt-ait-fr.org/>